

CD: un nouveau système anti-copie

Pour faire face à l'essor du piratage de la musique, les maisons de disques tentent par tous les moyens de protéger les CD contre la copie. Divers systèmes ont vu le jour: ils ont tous été crackés. Cette fois, l'industrie musicale pense tenir le bon bout avec un système de protection qualifié de révolutionnaire par ses concepteurs.

L'entreprise SunComm à l'origine de cette idée n'a pas conçu un nouveau système de protection mais a mis au point un CD qui intègre directement un système anti-copie. Les CD conçus par SunnComm, dont certains viennent d'être commercialisés, contiennent deux systèmes de protection anti-piratage. Un premier système permet de crypter les chansons pour que l'on puisse les écouter sur des lecteurs de CD normaux mais pas sur des ordinateurs. Le deuxième système permet de télécharger des chansons dans un ordinateur, mais empêche qu'elles puissent être écoutées sur un autre ordinateur si elles sont diffusées par Internet. **Vice caché** L'entreprise a indiqué à l'AFP qu'elle avait déjà conclu un accord avec le géant des médias Bertelsmann, et qu'elle était en discussion avec d'autres grands éditeurs de musique pour leur vendre sa nouvelle technologie. Mais ce système, dont l'efficacité reste à prouver, risque une nouvelle fois de déchaîner les foudres des consommateurs. En effet, l'impossibilité de lire un CD sur un PC frôle l'arnaque. Nombreux sont ceux qui écoutent des disques sur leur propre PC. Et copier un disque pour son usage privé est légal. Avec ce type de système, ce droit est bafoué. En France, la Justice a donné raison aux associations de consommateurs en estimant que ce genre de protection constituait un vice caché.